



## interruption du délai de rétractation

Par **Nono784**, le **02/12/2008** à **10:27**

Bonjour

Le délai de rétractation pour l'achat des biens sur le net est de 7 jours.

Le délai est interrompu le jour où le bien est effectivement retourné à défaut d'accord du professionnel.

Cela veut il dire que le délai de rétractation finit le jour où je renvoie le colis ou le jour où il le reçoit?

Merci d'avance.

Par **Patricia**, le **02/12/2008** à **20:16**

Bonsoir,

Le délai légal de rétractation est effectivement de 7 jours.

Concernant les achats par correspondance ( internet, téléphone, télé-achat...) les 7 jours pour retourner l'achat : échange ou remboursement sans frais de pénalités - exception frais de retour -sont décomptés à partir du jour de la réception du produit.

Retour avec lettre explicative en recommandé avec A/R

Cordialement